

Séance du 28 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le 28 Mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Jean-Claude CLASSIQUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GRELLIER Francis, LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GUILLEMET Catherine, DREY Marie-France, PATEAU Jean-Michel, BERNE Philippe, DE DIOS MIGUEL Laure, CHABASSE Agnès, SOULARD Claudie, PELAUD Mikaël, LACOTTE Christian formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Pouvoirs : EUDE Anne-Marie a donné pouvoir à LESPINASSE Sylvain, BOUQUET Fatima a donné pouvoir à BRUNETEAU Claudine, FROMENTIN Guillaume a donné pouvoir à CLASSIQUE Jean-Claude, RAFFIN Patrick a donné pouvoir à PATEAU Jean-Michel, CORBRAS Christelle a donné pouvoir à Francis GRELLIER.

Absent excusé : CLOCHET Jean-Noël

A été nommé **secrétaire de séance** : Jean-Michel PATEAU

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du Compte de Gestion 2017**
2. **Vote du Compte Administratif 2017**
3. **Affectation du résultat de l'exercice 2017**
4. **Vote des taux d'imposition – Exercice 2018**
5. **Vote des subventions et cotisations communales 2018**
6. **Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2018**
7. **Aménagement du vallon de Montignac :**
 - . **Choix de l'entreprise**
 - . **Demandes de subvention**
8. **Questions diverses**

Objet : Budget Principal - Approbation du compte de Gestion de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Budget Principal - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame GUILLEMET Catherine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE, Maire de la Commune de FONTCOUVERTE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, par 17 voix pour, le Conseil Municipal décide :

1° de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016	37 242,21 €	€		
Opération de l'exercice	855 061,82 €	917 011,94 €	985 461,48 €	1 551 214,55 €
TOTAUX	892 304,03 €	917 011,94 €	985 461,48 €	1 551 214,55 €
Résultats de clôture		24 707,91		565 753,07 €
Restes à réaliser	471 755,27 €	/	/	/
TOTAUX CUMULES	1 364 059,30 €	917 011,94 €	985 461,48 €	1 551 214,55 €
RESULTATS DEFINITIFS	447 047,36 €			565 753,07 €

2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Budget Principal - Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 565 753,07 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 24 707,91 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2017, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget de l'exercice 2017 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 403 312,03 €,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2018 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour 565 753,07 €

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 0 €.

Report en investissement du solde d'exécution positif au 001 en recettes pour 24 707,91 €

Objet : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés l'année précédente.

Compte tenu du taux de l'inflation sur l'année 2017 (1 %), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de l'année 2017 comme suit :

TAXE D'HABITATION	10,92 %
FONCIER BATI	20,71 %
FONCIER NON BATI	49,68 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 comme indiqué ci-dessus.

Vote : Pour :..... 18

- Contre :.....0

- Abstention :.....0

Objet : Budget Principal - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2018, qui est étudié chapitre par chapitre et s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	1 203 150,00 €	1 203 150,00 €
Section INVESTISSEMENT	1 185 203,43 €	1 185 203,43 €

Vote : Pour :..... 18
- Contre :.....0
- Abstention : 0

Le présent budget est adopté à l'unanimité.

**Objet : Travaux d'aménagement du Vallon de Montignac en centre bourg
Choix de l'entreprise**

Madame GUILLEMET Catherine rappelle au conseil municipal qu'en séance du 11 octobre dernier, il a été décidé de lancer la consultation concernant les travaux d'aménagement du Vallon de Montignac. La date limite de remise des offres était le lundi 05 mars 2018 à 12H.

La commission « Marchés à Procédure Adaptée » s'est réunie le lundi 05 mars pour l'ouverture des plis. Quatre entreprises ont remis une offre :

Trézence TP : 144 692 € HT soit 173 630,40 € TTC,
Gaudy-Bonneau 98 982,30 € HT soit 118 778,76 € TTC,
ETATP Picoulet Michel : 127 840 € HT soit 153 408 € TTC,
SEC TP : 103 415 € HT soit 124 098 € TTC

Madame GUILLEMET Catherine rappelle au conseil municipal l'estimation de base des travaux : 148 012,13 € HT, soit 177 614,55 € TTC.

L'étude technique et financière du projet a été réalisée par le Syndicat Départemental de la Voirie de Charente-Maritime. Ci-dessous la conclusion du rapport d'analyse des offres :

NOTATION GLOBALE				
CANDIDAT	PRIX DES PRESTATIONS	VALEUR TECHNIQUE	TOTAL DE LA NOTATION	CLASSEMENT
	Note pondérée 60 %	Note pondérée 40 %		
TREZENCE TP	26,68	22,00	48,68	4
GAUDY-BONNEAU	39,00	24,50	63,50	1
ETATP PICOULET	30,20	26,00	56,20	3
SEC TP	37,33	26,00	63,33	2

La commission « Marchés à Procédure Adaptée » s'est réunie le vendredi 23 mars pour l'analyse des offres et le choix de l'entreprise. Après analyse du rapport, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de GAUDY-BONNEAU pour un montant de 98 982,30 € HT soit 118 778,76 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères « prix » et « valeur technique » pondérés.

Au vu des éléments qui précèdent, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise GAUDY-BONNEAU comme indiquée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis, le marché de travaux et tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Travaux d'aménagement du Vallon de Montignac en centre bourg
Demande d'aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de revitalisation

Madame GUILLEMET Catherine informe le conseil municipal que concernant les travaux d'aménagement du Vallon de Montignac, la commune peut prétendre à un soutien financier de la part du Département au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes.

Cette aide est calculée à hauteur de 25 % du montant global de l'opération.

Madame Catherine GUILLEMET détaille le coût de l'opération d'un montant de 127 414,65 € HT, ainsi que le plan de financement.

Coût € HT		Financement		
Travaux d'aménagement (Marché entreprise GAUDY-BONNEAU)	98 982,30	31 853,66 € HT	25 % Sollicité	Conseil Départemental
Maîtrise d'œuvre (Syndicat Départemental de la Voirie 17)	15 024,28	31 853,66 € HT	25 % Sollicité	DETR
Autres frais (SPS, Levé Topo)	2 200,00	63 707,33 € HT	50 %	Autofinancement
Eclairage Cheminement (SDEER)	11 208,07			
TOTAL	127 414,65 € HT	TOTAL		127 414,65 € HT

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que le projet de « Travaux d'aménagement du Vallon de Montignac, en centre bourg » sera inscrit au budget primitif 2018,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds de revitalisation,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES://

Séance close à 20h30